

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2022**  
**COMMUNE DE TAISSY**

La réunion a débuté le 8 novembre 2022 à 20H00 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

**Membres présents** : tous les membres, sauf :

**Membres absents représentés** :

Madame ROULLÉ Annie a donné procuration à Monsieur GA Thierry  
Monsieur CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe a donné procuration à Monsieur TIAFFAY Patrice  
Madame Catherine GOMMENNE a donné procuration à Madame CHALENÇON Danièle  
Monsieur ROYER Jean-Marc a donné procuration à Madame THOURAULT Sylvie  
Secrétaire de séance : Monsieur LEFORT Clément  
Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour** :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022

**I. DÉLIBÉRATIONS**

**II. GRAND REIMS**

**III. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS**

**IV. INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques. Le procès-verbal est adopté.

**I. DÉLIBÉRATIONS**

**1. CU du Grand Reims, information au Conseil du Rapport d'activités 2021**

Le Maire informe le Conseil que l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce document a été envoyé aux membres du Conseil avec la convocation.

Le maire propose aux membres du Conseil de prendre acte de la communication du rapport d'activités 2021 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Adoptée à 19 voix pour**

**2. Reprise en gestion directe des activités et du personnel de la Caisse des Ecoles**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Caisse des écoles a pour activités principales : la gestion des services périscolaires, extrascolaires et crèche multi accueil

Pour des raisons de simplification administrative et de meilleure gestion du personnel parfois employé sur les deux entités, la Commune souhaite reprendre l'ensemble de ces activités et la gestion du personnel de la Caisse des Ecoles à compter du 01/01/2023.

Le budget de la Caisse des Ecoles sera intégré dans le budget communal avec un code analytique qui lui sera propre pour plus de transparence.

Plus aucune opération budgétaire de dépenses et recettes ne sera opérée sur le budget de la Caisse des écoles à compter du 01/01/2023 et ceci pendant trois années consécutives, délai nécessaire imposé pour pouvoir ensuite dissoudre la Caisse des Ecoles.

Suite à l'Assemblée Générale de la Caisse des Ecoles qui s'est réuni le 27/10/2022 une délibération a été prise pour demander le transfert de ses activités et de son personnel à la Commune.  
Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer pour approuver cette reprise d'activités et du personnel en gestion directe par la Commune.

**Adoptée à 17 voix pour et 2 voix contre**

### **3 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Le Maire rappelle la délibération n°42/2022 du 7 juin 2022 passant la comptabilité de la Commune au référentiel budgétaire et comptable M57 simplifié.

Il s'avère que ce choix de passage à la M57 simplifiée ne permet pas une vision au plus juste des dépenses et recettes de la Collectivité, les articles budgétaires n'étant pas suffisamment développés.

Il est donc possible de passer à la M57 développée si la Commune le souhaite.

Afin d'accepter ce changement, le Maire précise que le conseil municipal doit délibérer.

**Adoptée à 17 voix pour et 2 abstentions**

### **4 Modification des horaires d'entrée et sortie de l'école maternelle**

Le Maire informe le conseil municipal qu'un conseil d'école s'est tenu le 18 octobre 2022.

Au cours de ce conseil, les parents d'élèves ont soulevé la difficulté pour les parents d'enfants scolarisés à la fois en maternelle et en élémentaire de pouvoir les emmener et les rechercher tout en respectant les horaires actuels des deux écoles, ce qui est matériellement impossible.

Dès lors, le conseil d'école demande à Monsieur le Maire de bien vouloir modifier les horaires actuels de l'école maternelle, comme le permet l'article L521-3 du code de l'éducation, comme suit, pour une application au 1<sup>er</sup> décembre 2022:

MATIN	8h20-8h30	8h30-11h55
APRES-MIDI	13h50-14h00	14h00-16h35

Afin de permettre la modification des horaires d'entrées et de sorties de l'école maternelle, le conseil municipal doit délibérer.

**Adoptée à 16 voix pour et 3 abstentions**

### **5 Adoption de la motion proposée par l'Association des Maires de France sur les finances publiques**

L'AMF, dans un communiqué en date du 24 octobre dernier s'adresse aux collectivités en ces termes: « Dans un contexte financier qui nous préoccupe tous fortement, et au moment où va désormais se discuter au Sénat la loi de finances pour 2023, la mobilisation des communes et des intercommunalités est indispensable. Les ressources dont elles disposent en contrepartie des compétences qu'elles exercent sont menacées par l'inflation, elles doivent être garanties en Euros constants.

La hausse des coûts de l'énergie fragilise l'équilibre de nos budgets, notre capacité d'investissement et le maintien d'une offre de services répondant aux attentes des habitants, la tarification de l'énergie pour les collectivités doit être maîtrisée.

C'est le message que porte sans relâche l'AMF depuis plusieurs mois auprès du Gouvernement et du Parlement. Des avancées ont été obtenues, mais elles ne sont pas à la hauteur des défis devant nous. Il nous faut donc poursuivre notre action de conviction et de proposition ».

Pour cela, l'AMF demande aux collectivités leur soutien en faisant adopter la motion sur les finances locales qu'elle propose, par leur conseil municipal.

Le maire demande au conseil d'adopter la motion proposée.

**Adoptée à 19 voix pour**

## **II. GRAND REIMS**

Le Maire rappelle que le plan de sobriété énergétique mis en place par le Grand Reims.

A ce propos, il est rappelé que nous sommes dans l'attente de l'intervention des services du Grand Reims, compétent en matière d'éclairage public pour une coupure de notre réseau d'éclairage de 22h à 5h.

Les illuminations de Noël seront installées à partir du 8 décembre 2022 et seront éteintes comme l'éclairage public, soit de 22h à 5h.

### III. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

**Information Communication** : réunion du 20/10/22.

Un point est fait sur le suivi des actions en cours et à venir.  
La Passerelle N°10 devrait être distribuée le 27 janvier 2023.

#### CMJ (Conseil Municipal Jeunes )

La petite boom du 21 octobre qui s'est tenue au Centre de Conférences et d'Animation a été une vraie réussite avec une belle participation des enfants et de leurs parents.

#### Fêtes et cérémonies

AG du Comité des Fêtes : le 28/10/2022

Bonne participation de jeunes et moins jeunes avec des échanges très intéressants.

De nouveaux bénévoles ont rejoint le Comité, si d'autres personnes sont intéressées, elles sont les bienvenues.

Election du nouveau bureau du Comité des Fêtes : Mme Anne-Claire Prévost a été élue Présidente en remplacement de Madeleine Duchesne qui devient vice-Présidente

Manifestations à venir : Spectacle de Noël, réveillon du nouvel an, repas des aînés.

Réunion de préparation pour le téléthon des 2-3-4 décembre 2022.

### IV. INFORMATIONS DIVERSES

Le conseil est informé :

Que les travaux de construction du pumptrack se sont déroulées sans incident.

Cette réalisation connaît un vif succès, c'est une belle réussite pour l'équipe municipale qui a porté ce projet. Il est rappelé à cette occasion que le port du casque pour petits et grands est obligatoire pour pratiquer ce sport.

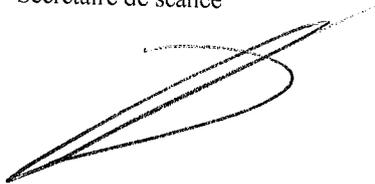
- Du renouvellement du label « Commune sportive 2022-2026 attribué à la Commune de Taissy
- Fête de la Sainte Barbe le 26/11/2022.
- Bourse aux jouets le 19/11/2022

Il est rappelé aux élus que toute demande de convocation pour une réunion doit d'abord être envoyée à la Directrice Générale des Services qui centralise les demandes et qui se charge de les transmettre à l'agent en charge des convocations, ceci afin d'éviter tout risque d'erreur ou doublons.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21H40.

Prochain Conseil le 06/12/22.

M. LEFORT Clément  
Secrétaire de séance



M BARRIER Patrice,  
Maire

